

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 14 Octobre, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM RIO, ATIG, MME LE BRIAND, M. LAATIRISS, MMES ETE, TAWAB KEBAY, MM TROADEC, ZERKAL, MME BELLAHMER, MM LOUISON, BORTOLI, VAZQUEZ, NDOMBELE, GAMINETTE, QAROUACH, SOILIH, MMES AUBRY, RAMI, RENKLICAY, DIAWARA, HERGAUX, GIBERT, MM GAUBIER, BENDIAB, MME COMMISSIONE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :** MME OGBI REPRÉSENTÉE PAR MME TAWAB, M. BOUKANTAR REPRÉSENTÉ PAR M. NDOMBELE, MME ITOUA REPRÉSENTÉE PAR M. QAROUACH, MME GRENOUILLAT REPRÉSENTÉE PAR M. RIO, MME MABANZA REPRÉSENTÉE PAR M. LAATIRISS, M. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR M. TROADEC, M. BINOIS REPRÉSENTÉ PAR MME COMMISSIONE

**ABSENT EXCUSÉ:** M. WILLAUME

**ABSENTS :** M. OUKBI, MME LAMOTHE

**Nombre de conseillers en exercice :** 35

**Nombre de conseillers présents :** 25

**DÉLIBÉRATION DEL-2014-0121 : Présentation de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes – Chosset et Luchessa.**

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a été saisi par la société Chosset et Luchessa par l'intermédiaire de son représentant Me Eric César, avocat.

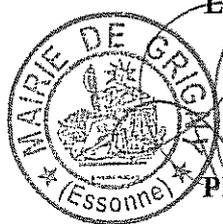
Le 7 août 2014 la CRC a saisi le Maire de la Commune pour connaître ses observations, lesquelles ont été transmises par courrier le 20 août 2014.

LA CRC, après instruction a rendu son avis n° A.30 en date du 4 septembre 2014. Celui-ci vous est présenté pour information comme cela est prévu par les textes.

**Le Conseil Municipal,**

**Prend acte** de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,  
  
  
Philippe RIO

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 17 octobre 2014*

*Transmis en Sous Préfecture le*

**21 OCT. 2014**